AR Prefecture

047-214701955-20250522-DEL0742025-DE
Reçu le 05/06/2025

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 22 mai 2025

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 28

OBJET :
Travaux d'aménagement de la voie verte – Principe de participation au financement – Attribution d'un fonds de concours à Albret Communauté pour création d'accès

N° 074/2025

L'an deux mille Vingt-et-Cinq, le 22 mai à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 16 mai 2025, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Etaient présents : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes BUSQUET, CASEROTTO, MM. DUFAU, GELLY, SANCHEZ, Adjoints au Maire ; Mmes IBN-SALAH, SERRES-SOLANO, MM. ARNAUNE, BOZZELLI, DAVID, VICENTE, Conseillers Délégués ; Mmes BERTHOUMIEU, FONTANEL, GARBAY, MEDECIN, PRADO, MM. GOLFIER, TUFFERY, TAROZZI, ESSERTEL, BARRERE, GOUJON, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :
Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ
Monsieur DULOUARD qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET
Madame TESSARIOL qui a donné pouvoir à Monsieur TAROZZI
Madame VILLEREGNIER qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE
Madame GREGOIRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un·e secrétaire pris·e au sein du Conseil.
Madame PRADO Marie-Ange ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 22 mai 2025 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : BERTHOUMIEU Laurence

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la Communauté de Communes Albret Communauté finalise le projet de réalisation de la voie verte.

La Ville de Nérac a proposé des connexions supplémentaires de la voie verte, en plus des voiries existantes des anciens passages à niveau.

Ces connexions, moyennant travaux sous maitrise d'ouvrage communautaire, avec participation financière de la commune, vont s'effectuer sur les secteurs suivants :

AR Prefecture

047-214701955-20250522-DEL0742025-DE
Reçu le 05/06/2025

- ZA de Seguinot, pour une participation financière nulle et un montant global de travaux de 12 177,40 € TTC.
- ZA de labarre, pour une participation financière de 8 974,55 € et un montant global de travaux de 26335,50 € TTC
- Lieudit « Lestage » pour une participation financière de 1 417,50 € et un montant global de travaux de 2 583 € TTC
- Lieu dit « Cassanel » pour une participation financière de 1 732,50 € et un montant global de travaux de 6 143 € TTC
- Lieu dit « Couloumé » pour une participation financière de 1 732,50 € et un montant global de travaux de 4 173,29 € TTC

Soit un montant global de participation de 13 857,15 € TTC

Considérant que ces connexions vont faciliter les déplacements en mode doux sur l'ensemble de la Commune ainsi que la volonté du territoire pour mener cette politique, la Commune de Nérac a convenu avec la Communauté de Communes Albret Communauté, la participation de celle-ci au financement des travaux de la voie verte.

Il convient pour la commune de prendre une délibération sur cette participation aux travaux d'investissement de la voie verte portés par Albret Communauté, et nous émettrons un mandat à l'attention de cette dernière.

Il est précisé que l'entretien de l'ensemble de ces connexions relèvera de la compétence Ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Considérant l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré
DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le programme technique et le montant de la participation financière de la Commune au programme d'investissement des connexions de la voie verte pour un montant de 13 857,15 €,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents afférents
- **D'INFORMER** la Communauté de Communes Albret Communauté de cette participation,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Certifié conforme et exécutoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture de Nérac le .....

Et de la publication à Nérac le .....

Le Maire

Le Maire,

MAIRIE DE NERAC 47600

La Secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État